



Transparence et données spatiales dans le secteur forestier tropical



Publication: juillet 2019

Version: 1

Auteur: Caroline Sourzac-Lami
Zoological Society of London

Citation: Sourzac-Lami, C. (2019). Transparence et données spatiales dans le secteur forestier tropical. SPOTT. London: Zoological Society of London.

Lien: <https://www.spott.org/news/transparence-et-donnees-spatiales-dans-le-secteur-forestier-tropical>

Crédits images: Shutterstock

Remerciements

L'auteur souhaite remercier Chris Eves, Michael Guindon, Robert-Alexandre Poujade, Clara Melot, Claire Salisbury, Eszter Wainwright-Déri, et Oliver Withers pour leurs contributions à la préparation de ce rapport.

Cette publication a été financée par le gouvernement du Royaume-Uni (UK Aid). Toutefois, les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement les politiques du gouvernement du Royaume-Uni.

Les informations contenues dans cette publication, qui ne prétend pas être exhaustive, sont à but informatif uniquement. Bien que cette publication ait été écrite de bonne foi, elle ne constitue en aucun cas un conseil pour l'investissement, ni une recommandation concernant un produit financier ou un plan d'action en particulier. Ce rapport et les informations qu'il contient sont dérivés de sources publiques sélectionnées par les auteurs. ZSL décline expressément toute responsabilité pour les opinions exprimées par des contributeurs externes dans cette publication. Les opinions exprimées par ZSL sont valides à la date figurant dans ce document uniquement et peuvent être modifiées sans préavis. Aucune déclaration, garantie, assurance ou engagement, explicite ou implicite, n'est formulé dans ce rapport selon lequel un compte, un produit ou une stratégie en particulier réalisera ou est susceptible de générer des bénéfices, des pertes ou des résultats similaires à ceux évoqués, le cas échéant. ZSL décline expressément toute responsabilité découlant de l'utilisation de cette publication et de son contenu.



A propos de SPOTT

SPOTT (Sustainability Policy Transparency Toolkit) est une plateforme en ligne développée par ZSL, gratuite et accessible à tous qui promeut la production et le commerce durables de marchandises. En évaluant la transparence, SPOTT incite à l'adoption de bonnes pratiques.

SPOTT évalue des producteurs et négociants de marchandises à l'aune des informations qu'ils publient quant à leurs activités et engagements en faveur des problématiques environnementales, sociales, et de gouvernance (ESG). Chaque année, SPOTT évalue des entreprises forestières tropicales et d'huile de palme en fonction d'une grille de plus de 100 indicateurs. Des investisseurs, acheteurs, et autres influenceurs peuvent utiliser les évaluations SPOTT pour éclairer leurs activités d'engagement, gérer leurs risques ESG, et ainsi accroître la transparence de l'industrie.

Pour plus d'informations, visitez [SPOTT.org](https://www.spott.org).

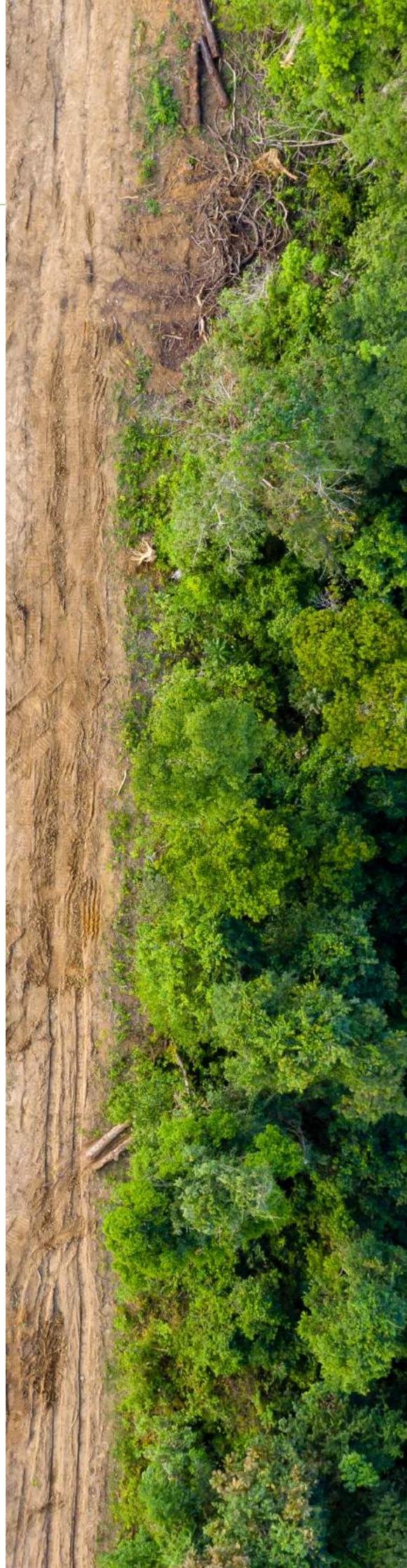
A propos de ZSL

ZSL (Zoological Society of London) est une organisation internationale à but non lucratif œuvrant pour un monde où la nature prospère. Notre travail repose sur les trois piliers : nos recherches scientifiques, nos programmes de conservation dans le monde entier, et la sensibilisation de millions de personnes grâce à nos deux zoos à Londres et à Whipsnade.

Pour plus d'informations, visitez www.zsl.org.

Résumé opérationnel

- L'industrie des produits forestiers est l'un des principaux facteurs de la perte de couvert forestier (dégradation des forêts et déforestation). La déforestation pour la production de matières premières agricoles et l'exploitation forestière était les deux premières causes de perturbation des forêts entre 2001 et 2015. Assurer la pérennité des activités de foresterie est par conséquent crucial pour la préservation de la biodiversité que contiennent les forêts et pour leur capacité à fournir ressources naturelles, moyens de subsistance et autres services écosystémiques à l'échelle locale et mondiale.
- Du tracé des chaînes d'approvisionnement complexes impliquant de nombreuses entreprises multinationales au suivi des activités des entreprises productrices sur le terrain, les données spatiales permettent de comprendre les facteurs de dégradation des forêts et de la perte de biodiversité.
- Ce rapport fournit des orientations concernant la collecte, la publication et l'utilisation de ces données. Enfin, il met en évidence les bénéfices de la transparence en matière de données spatiales pour les entreprises et leurs parties prenantes, y compris les institutions financières et les clients.
- En 2019, SPOTT a évalué 88 producteurs de bois ou fibre de bois, contrôlant plus de 46,6 millions d'hectares de terres. Les évaluations SPOTT montrent que seulement 11 entreprises évaluées sur 88 (13%) ont des données cartographiques géoréférencées disponibles publiquement pour toutes leurs zones d'activités. Par conséquent, la localisation de plus de 39 millions d'hectares d'activités forestières des entreprises évaluées sur SPOTT est soit imprécise, soit inconnue.
- Les entreprises forestières devraient publier des informations sur l'emplacement de leurs activités. Ces informations devraient être rendues publiques, être faciles d'accès par tous, à jour, claires et complètes.
- Les institutions financières et les acheteurs devraient demander davantage de transparence de la part de leurs clients et fournisseurs concernant les données spatiales, et encourager la publication de ces données par le biais d'un dialogue informé.
- Les gouvernements devraient exiger et faciliter la publication de données spatiales par les entreprises auxquelles ils accordent des concessions. En suivant les activités des entreprises sur le terrain, la société civile et autres parties prenantes pourraient encourager les efforts de transparence et de durabilité des entreprises.



Introduction

Ce qu'il reste de forêts sur la planète est dégradé ou disparaît à une vitesse alarmante : on estime que chaque seconde, plus d'un hectare de forêt tropicale, soit une surface légèrement supérieure à un terrain de football, est perdu ou dégradé¹ (Encadré 1).

L'industrie des produits forestiers est l'un des principaux facteurs de perturbation des forêts. Pour la période 2001-2015, on attribue la perturbation des forêts à quatre causes principales à l'échelle mondiale : la déforestation pour la production de matières premières agricoles (27%), l'exploitation forestière (26%), l'agriculture itinérante (24%) et les feux de forêt (23%).² Assurer la pérennité des activités de foresterie est par conséquent crucial pour la préservation de la biodiversité que contiennent les forêts et pour leur capacité à fournir ressources naturelles, moyens de subsistance et autres services écosystémiques à l'échelle locale et mondiale.

La transparence dans le secteur forestier, notamment des données spatiales adéquates et publiques concernant les activités des entreprises, peut jouer un rôle clé en facilitant le suivi des activités forestières, en permettant une meilleure compréhension de l'impact des chaînes d'approvisionnement, et ainsi en rendant le secteur plus durable.

Ce rapport présente un argumentaire pour la publication de données spatiales par les entreprises forestières. Il fournit des orientations concernant la collecte, la publication et l'utilisation de ces données. Enfin, il met en évidence les bénéfices de la transparence en matière de données spatiales pour les entreprises et leurs parties prenantes, y compris les institutions financières et clients, qui ont besoin d'informations exactes, cohérentes, et transparentes afin d'éclairer leurs décisions de prêt, d'investissement et d'achat.

Sachant que près d'un quart de la dégradation et de la perte des forêts est due au secteur forestier, plus de transparence est nécessaire pour évaluer et gérer les potentiels impacts des activités forestières sur la biodiversité et sur le climat. Il est vital d'avoir des informations fiables concernant l'étendue, l'emplacement et le périmètre des concessions afin de surveiller les dommages faits à l'environnement au sein et à l'extérieur des concessions, et de garantir que les entreprises sont des gardiennes efficaces des terres qui leurs sont confiées.

Robert-Alexandre Poujade,
ESG Analyste, BNP Paribas Asset Management

Voir l'étude de cas sur l'approche de BNP Paribas Asset Management page 8.

Encadré 1 : La perturbation des forêts et ses effets

- Déforestation et dégradation des forêts

La **dégradation** des forêts désigne les changements au sein d'un écosystème forestier qui affectent sa composition, sa structure ou ses fonctions de manière significative. Il en résulte une perte temporaire de sa capacité à produire des biens et services pour les populations et le reste du monde naturel. La **déforestation** désigne la perte permanente de forêts résultant de la conversion des forêts à des usages non forestiers – tels que l'agriculture ou les infrastructures – ou d'une dégradation sévère et prolongée.^{1,3}

- Biodiversité et services de régulation

Dans les deux cas, la perturbation forestière est nuisible à la biodiversité et aux fonctions régulatrices des forêts. Les forêts servant d'habitat à 80% de la biodiversité terrestre, la perte et la dégradation des forêts peuvent mener à la disparition d'espèces et affecter les écosystèmes à différentes échelles. Les forêts sont également cruciales pour la régulation du cycle de l'eau et du climat. Elles stockent de larges quantités de carbone qui peuvent être libérées dans l'atmosphère lorsque les arbres sont abattus.

- Moyens de subsistance

Plus de 240 millions de personnes vivent dans des régions forestières et on estime que 1.6 milliards de personnes dépendent directement des forêts pour leurs moyens de subsistance.¹ L'accès à la nourriture, à un logement, aux activités d'exploitation forestière et autres services écosystémiques sont menacés par la perte et la dégradation des forêts, mettant en danger les moyens de subsistance de ces populations.

¹ IUCN. (2017). Deforestation and forest degradation. Issues brief. https://www.iucn.org/sites/dev/files/deforestation-forest_degradation_issues_brief_final.pdf

² Curtis, P. G., Slay, C. M., Harris, N. L., Tyukavina, A., & Hansen, M. C. (2018). Classifying drivers of global forest loss. *Science*, 361(6407), 1108-1111.

³ <http://accountability-framework.org/definitions/>

Des données spatiales peu transparentes dans le secteur forestier tropical

Transparence des entreprises évaluées sur SPOTT concernant la superficie et l'emplacement des concessions

SPOTT⁴ est une plateforme gratuite en ligne qui vise à promouvoir la production et le commerce durable des matières premières agricoles et forestières. SPOTT évalue des entreprises productrices d'huile de palme, de bois et de pâte à papier opérant dans les zones tropicales en fonction de plus de 100 indicateurs. Les entreprises sont évaluées sur la communication publique de leurs politiques, de leurs activités et de leurs engagements en faveur des problématiques

environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Ces analyses évaluent notamment la disponibilité des données spatiales, concernant l'emplacement des concessions et des usines de l'entreprise.

Les 97 entreprises évaluées sur SPOTT en 2019 sont parmi les plus grands producteurs, transformateurs et négociants de bois et fibres de bois. Parmi elles, 88 produisent du bois ou de la fibre de bois, contrôlant plus de 46,6 millions d'hectares de terres – une superficie équivalente à la taille de la Papouasie Nouvelle Guinée (Tableau 1).

Tableau 1. Superficies contrôlées par les entreprises productrices de bois et pâte à papier évaluées sur SPOTT en 2019 (données de juillet 2019).

	Nombre de producteurs	% de tous les producteurs	Superficie contrôlée (hectares)	% de la superficie totale contrôlée
Producteurs ayant publié la superficie totale sur laquelle s'étendent leurs activités	63	72%	36,400,000*	78%
Producteurs n'ayant pas publié la superficie totale sur laquelle s'étendent leurs activités	25	28%	10,200,000**	22%
Ensemble des producteurs évalués sur SPOTT en 2019	88	100%	46,600,000	100%

* Ce chiffre est basé sur les informations rendues publiques par les entreprises, sur leurs sites internet ou dans leurs rapports de durabilité.

** Ce chiffre est une estimation des superficies contrôlées par les entreprises, calculé à partir de plusieurs sources externes (Global Forest Watch, Open Timber Portal, rapports d'ONG).

Les évaluations SPOTT montrent que seulement 11 entreprises évaluées sur 88 (13%) publient sur leurs sites internet, dans leurs rapports ou sur des sites internet de tiers,⁵ des données cartographiques géoréférencées de toutes leurs zones d'activités. Cinquante huit entreprises sur 88 (66%) publient des informations incomplètes : datant de deux à cinq ans, des images ne permettant pas de localiser les concessions sur Google Maps ou sur un autre outil cartographique ou ne couvrant pas l'ensemble de leurs activités.

Les 19 entreprises restantes (22%) n'ont publié aucune information spatiale valable.

Par conséquent, la localisation de plus de 39 millions d'hectares d'activités forestières des entreprises évaluées sur SPOTT est soit imprécise, soit inconnue (Tableau 2). Cela représente 84% de la superficie couverte par toutes les entreprises évaluées sur SPOTT.



⁴ www.spott.org

⁵ Les sites internet de tiers consultés dans le cadre des évaluations SPOTT incluent Global Forest Watch (<https://www.globalforestwatch.org/map>), l'Open Timber Portal (<http://www.opentimberportal.org/operators>), les Atlas Forestiers pour les pays du Bassin du Congo (<https://www.wri.org/our-work/project/forest-atlases/countries-forest-atlases>), et la base de données du FSC (<https://info.fsc.org/certificate.php>).

Tableau 2. Publication de cartes de leurs concessions par les producteurs forestiers tropicaux évalués par SPOTT en juin 2019.

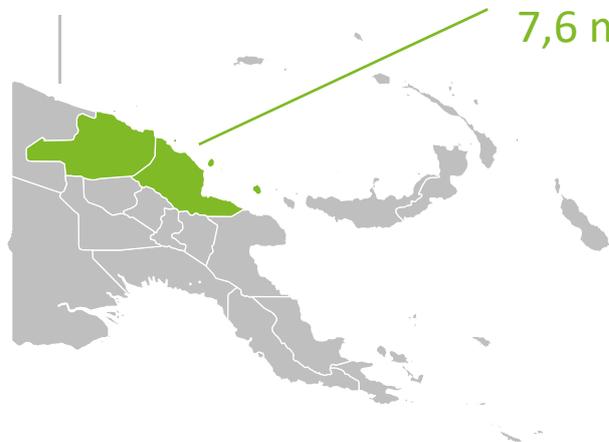
	Nombre de producteurs	% de tous les producteurs	Superficie contrôlée (hectares)	% de la superficie totale contrôlée*
Producteurs qui ont rendu publiques des cartes géoréférencées de toutes leurs concessions au cours des deux dernières années	11	13%	7,600,000	16%
Producteurs qui n'ont rendu publiques que des données incomplètes concernant la localisation de leurs concessions**	58	66%	31,700,000	68%
Producteurs qui n'ont rendu publique aucune donnée concernant la localisation de leurs concessions, ou qui ont publié des données datant de plus de cinq ans ou non datées	19	22%	7,300,000	16%
Ensemble des producteurs évalués sur SPOTT en 2019	88	100%	46,600,000*	100%

* 46,600,000 hectares – Superficie totale contrôlée par 88 producteurs évalués sur SPOTT en 2019 (calculée à partir des informations rendues publiques par 63 entreprises et des sources externes pour 25 entreprises). ** Les données incomplètes sont des données qui ne couvrent pas l'ensemble des activités d'une entreprise, des données datant de deux à cinq ans, ou des images statiques qui ne permettent pas de localiser les concessions sur Google Maps ou sur un autre outil cartographique.

Les producteurs de bois et pâte à papier évalués sur SPOTT contrôlent

46,6 millions d'hectares

environ la superficie de la Papouasie Nouvelle Guinée.



Des cartes géoréférencées et à jour n'ont été publiées que pour

7,6 millions d'hectares

Cela ne représente que 16% de la superficie totale contrôlée par les producteurs de bois et pâte à papier évalués sur SPOTT



Transparence des entreprises évaluées sur SPOTT concernant l'emplacement de leurs scieries et usines de pâte à papier

Les évaluations SPOTT de 2019 ont également pris en compte la publication de l'emplacement des scieries et usines de pâte à papier des entreprises évaluées. Sur 88 entreprises possédant des scieries ou usines de pâte à papier, 14 seulement (16%) ont publié des cartes géoréférencées, des coordonnées géographiques ou des informations claires permettant la localisation de leurs usines par des tiers.

Douze entreprises sur 88 (14%) ont publié des informations incomplètes, notamment des données datant de deux à cinq ans, ne couvrant pas l'ensemble des activités de l'entreprise, des images statiques ou d'autres informations ne permettant pas de localiser les activités de l'entreprise sur Google Maps ou sur un autre outil cartographique. Les 62 entreprises restantes (70%) n'ont publié aucune information concernant l'emplacement de leurs scieries et usines de pâte à papier.

Comment collecter et publier des données spatiales ?

Quels types de données spatiales les entreprises devraient-elles collecter ?

Les entreprises devraient collecter des données concernant **la superficie et l'emplacement, dont le périmètre exact**, de toutes les terres qu'elles possèdent ou contrôlent pour la production de bois ou de fibre de bois. Ces données spatiales devraient également inclure le nombre, la localisation et la superficie :

- Des zones forestières naturelles et des plantations au sein des concessions de l'entreprise actuellement désignées pour la production de bois ou de fibre de bois ;
- Des zones qui, au sein des concessions, sont réservées à la conservation, à l'usage des communautés, à de futurs développements ou à tout autre usage ;
- Des unités de production de l'entreprise telles que les scieries et usines de pâte à papier.

Comment publier ces informations ?

Les données publiées par les entreprises devraient être accessibles au public, lisibles et aisément compréhensibles par tous.

Des données complètes, exactes et claires – Les entreprises devraient publier des cartes géoréférencées de toutes leurs concessions et l'emplacement de leurs scieries et usines de pâte à papier de façon à permettre à leurs parties prenantes de les localiser sur Google Maps ou sur un autre outil cartographique. Les entreprises évaluées sur SPOTT n'obtiennent qu'une partie des points disponibles lorsqu'elles ne publient que des visualisations statiques de leurs concessions, des données ne couvrant pas l'ensemble de leurs activités, ou des informations peu claires.

Des données datées et à jour – Des informations datées et à jour sont nécessaires à une prise de décisions éclairée. À ce titre, les entreprises devraient publier des informations spatiales à propos de leurs concessions et de leurs usines tous les deux ans au minimum. Les entreprises évaluées sur SPOTT n'obtiennent qu'une partie des points disponibles lorsque les données qu'elles ont publiées datent de deux à cinq ans. Elles n'obtiennent aucun point pour des informations non-datées ou datant de plus de cinq ans.

Des données accessibles à tous – Deux approches complémentaires sont nécessaires afin que les informations publiées par les entreprises soient accessibles à tous :

- L'entreprise devrait publier ses données spatiales en ligne, sur un site internet ou bien dans ses rapports eux-mêmes disponibles en ligne. Elles peuvent être mises à disposition sous la forme de cartes géoréférencées des concessions (par exemple en format KML ou shapefile), faisant référence aux coordonnées géographiques ou en publiant une adresse exacte dans le cas des scieries et usines de pâte à papier.
- L'entreprise devrait rendre les informations spatiales concernant ses concessions disponibles aux populations locales se trouvant au sein ou autour de ses concessions par les voies de communication habituelles qui peuvent varier selon le contexte. Cela peut notamment inclure l'organisation de réunions avec les communautés locales ou la mise à disposition de copies imprimées (incluant une échelle, une orientation et des coordonnées géographiques) dans des lieux publics communaux ouverts à tous.

Encadré 2 : Ou trouver des cartes forestières en ligne ?

De nombreuses initiatives contribuent à accroître la publication et disponibilité de davantage d'informations spatiales concernant les concessions forestières :

- L'initiative nationale Indonésienne « One Map »^{6,7} <https://geoportal.esdm.go.id/monaresia/home/>
- Les Atlas Forestiers⁸ du Cameroun, de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo, de la Guinée Equatoriale, du Gabon, de la Géorgie, du Liberia, de Madagascar et de la République de Congo <https://www.wri.org/our-work/project/forest-atlases>
- Global Forest Watch : une base de données cartographiques mondiale comprenant notamment le couvert forestier et les usages des terres <https://www.globalforestwatch.org/map>
- L'observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (Ofac) <https://www.observatoire-comifac.net/ofac/observatory>
- Protected Planet : Une carte mondiale des aires protégées <https://www.protectedplanet.net/>
- Une carte mondiale des zones riches en biodiversité (The World Database of Key Biodiversity Areas) <http://www.keybiodiversityareas.org/site/mapsearch>

⁶ Gokkon, B. (2018, December 13). One map to rule them all: Indonesia launches unified land-use chart. <https://news.mongabay.com/2018/12/one-map-to-rule-them-all-indonesia-launches-unified-land-use-chart/>

⁷ Erdenesanaa, D. (2017, June 19). Indonesia Uses « One Map » to Resolve Land Conflicts: Q&A with Adi Pradana and Gita Syahrani. <https://www.wri.org/blog/2017/06/indonesia-uses-one-map-resolve-land-conflicts-qa-adi-pradana-and-gita-syahrani>

⁸ Tessa, B. (2012, October 11). New, Interactive Atlas Can Improve Cameroon's Forest Management. <https://www.wri.org/blog/2012/10/new-interactive-atlas-can-improve-cameroon-s-forest-management>

Encadré 3 : Pour plus d'information sur les normes et protocoles existants concernant la collecte et la publication des données spatiales (documents en anglais)

- Le guide « Reporting, Disclosure and Claims » de l'*Accountability Framework Initiative* : <https://accountability-framework.org/contents-of-the-framework/reporting-disclosure-and-claims/>
- Les standards de la *Global Reporting Initiative* sur les bonnes pratiques de reporting concernant les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance : <https://www.globalreporting.org/standards/gri-standards-download-center/>
- Le « Guide sur la publication des cartographies destinées à l'analyse des changements d'utilisation des terres pour les petits planteurs » de la RSPO (« Guidance on map submission for land use change analysis for independent smallholders ») fournit des informations sommaires vis-à-vis de la collecte de données spatiales et la création de fichiers : <https://rspo.org/smallholders/smallholders-key-documents>

Comment la transparence en matière de données spatiales aide-t-elle à rendre le secteur forestier plus durable ?

La collecte de données spatiales pour un usage interne

La collecte des données spatiales par les entreprises forestières peut être utile pour le suivi interne des activités forestières sur toutes les concessions. Ces données peuvent aider les entreprises à prioriser les activités à mener en matière de développement durable, réfuter ou corroborer des allégations de déforestation, d'abattage illégal ou de feux de forêts. Elles peuvent être utiles au reporting de l'entreprise vis-à-vis de ses parties prenantes, notamment les investisseurs et acheteurs. Elles permettent également aux entreprises et à leurs parties prenantes de partager une vision commune du contexte et du paysage dans lequel elles opèrent. Une bonne compréhension partagée de l'étendue et du périmètre des concessions et de leurs alentours renforce la capacité des entreprises à gérer et réduire leurs risques opérationnels, réglementaires et réputationnels. Les risques associés aux chaînes d'approvisionnement sont abordés plus en détail dans la section suivante de ce rapport.

La publication de données spatiales pour permettre le suivi des activités forestières par des parties prenantes externes

Des parties prenantes externes peuvent utiliser les données spatiales rendues publiques afin de localiser et de faire le suivi des activités des entreprises sur le terrain et ainsi de mieux comprendre le contexte local et les acteurs associés à certaines zones. Ces informations peuvent également mettre en lumière les activités (positives ou nuisibles) menées par l'entreprise. Cela incite les entreprises à éviter de nuire à l'environnement ou de prendre part à des activités illégales.^{9,10,11} Les tierces parties peuvent donc utiliser la transparence des données spatiales comme moyen de surveillance, et pour encourager les entreprises

et leurs parties prenantes, dont les communautés locales et populations autochtones, à soutenir l'adoption de bonnes pratiques sociales et environnementales sur le terrain.

Surveiller les impacts environnementaux

Surveiller les impacts environnementaux de l'industrie forestière est une importante étape dans la réduction des dommages que peuvent causer les activités forestières sur la biodiversité des forêts tropicales. Du tracé des chaînes d'approvisionnement complexes impliquant de nombreuses entreprises multinationales au suivi des activités des entreprises productrices sur le terrain, les données spatiales permettent de comprendre les facteurs de dégradation des forêts et de la perte de biodiversité. Ces données peuvent aider tant les entreprises que les tiers à comprendre comment différents acteurs et leurs activités peuvent contribuer à la dégradation et à la perte des forêts, permettant ainsi de répondre de manière plus efficace aux causes principales de ces perturbations.

Vérifier le respect de la légalité

La disponibilité de données spatiales peut aider les gouvernements, les organisations d'Observation Indépendante des forêts et d'autres individus ou organisations à repérer certaines activités illégales. La transparence concernant les données spatiales peut aider les gouvernements dans leurs efforts pour assurer que les terres sont utilisées en accord avec le droit et les réglementations locales. Dans plusieurs pays, notamment dans le bassin du Congo et en Indonésie, les organisations d'Observation Indépendante des forêts jouent un rôle important dans le respect de la légalité en ce qui concerne les activités forestières.^{12,13} Dans ces cas, ce sont des organisations de

⁹ Webb, J., Petersen, R., Moses, E., Excell, C., Weisse, M., Bourgault, E., & Szoke-Burke, S. (2017). Logging, Mining, And Agricultural Concessions Data Transparency: A Survey Of 14 Forested Countries. World Resources Institute.

¹⁰ RSPO. (2015). Who dunnit? Tracking the source of the haze using online maps. <https://www.rspo.org/news-and-events/news/who-dunnit-tracking-the-source-of-the-haze-using-online-maps>

¹¹ Climate Focus. (2015). Progress on the New York Declaration on Forests. An assessment Framework and Initial Report. <http://forestdeclaration.org/wp-content/uploads/2015/10/NYDF-Progress-Report.pdf>

¹² Programme UE-FAO FLEGT. (2012, April 2). Combattre l'illégalité dans le secteur forestier dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique – Succès, défis et perspectives futures. <http://www.fao.org/forestry/37832-0ed6914b035286590ab96b371c1b99e93.pdf>

¹³ Brack, D., & Léger, C. (2013). Exploring credibility gaps in Voluntary Partnership Agreements. A review of independent monitoring initiatives and lessons to learn. https://www.globalwitness.org/documents/10979/im-vpasfinalweb_en.pdf

la société civile qui contribuent à vérifier que les activités forestières sont en accord avec la loi, en menant des missions de terrain, des entretiens avec les acteurs locaux et en mettant à disposition des gouvernements et aux autres parties prenantes concernées des comptes rendus. Pour être efficaces, les organisations d'Observation Indépendante des forêts ont besoin d'une connaissance solide du contexte foncier dans les zones où elles se rendent et d'un accès suffisant aux informations, notamment quant à l'usage des terres.

Publier des données spatiales pour une plus grande inclusion des populations locales

Les activités forestières présentent pour les communautés locales des opportunités d'emploi et l'accès à des services tels que des écoles, formations ou centres de soins fournis par les entreprises exploitantes. Cependant ces activités peuvent aussi se conduire au détriment des communautés locales et mettre en péril leurs moyens de subsistance.¹⁴ L'inclusion des communautés locales et populations autochtones dans les prises de décision relatives à l'usage des terres et la distribution des ressources dans les concessions aide à garantir l'impact positif des activités forestières.

Les concessions forestières incluent des zones qui sont utilisées pour les activités de foresterie mais aussi des aires protégées et des terres utilisées par les communautés locales. Le manque de transparence vis-à-vis de l'utilisation des terres au sein des concessions forestières augmente le risque de conflit et de violation des droits des communautés locales et populations autochtones. Rendre les données spatiales accessibles aux communautés locales vivant au sein et autour des concessions d'une entreprise est à ce titre une étape clé vers une plus grande inclusivité.

Les acteurs locaux concernés par les activités forestières

peuvent aussi être impliqués dans les processus de cartographie des concessions. La cartographie participative fait référence à des activités de cartographie conduites avec la participation des acteurs présents dans les zones à cartographier. Il s'agit d'un outil qui peut être inclus dans les processus visant à l'obtention du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) des communautés locales et qui peut être utilisé pour garantir une plus grande participation des parties prenantes aux processus de prise de décisions.¹⁵

Soutenir la certification des marchandises : le cas du RSPO et du FSC

Les cartes sont aussi utilisées par les organismes de certification pour aider à la surveillance de la mise en œuvre et pour pouvoir réfuter ou corroborer les allégations faites contre leurs membres le cas échéant. En 2013, une résolution a été adoptée par l'Assemblée Générale (AG 10) de la Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO) requérant que les membres publient les cartes de leurs concessions, qu'elles soient certifiées ou non.¹⁶ Ces cartes ont été rendues publiques sur le portail GeoRSPO¹⁷ en 2015. Cette transparence est importante pour plusieurs raisons, notamment parce qu'elle permet de mieux identifier les incendies et leurs potentiels responsables,¹⁸ et de mieux surveiller la déforestation et la dégradation des zones à haute valeur de conservation (HVC).

Reconnaissant l'importance de la publication des données spatiales le Forest Stewardship Council (FSC) a annoncé en décembre 2018 le futur lancement de « FSC on the Map ».¹⁹ Cette plateforme rassemblera des cartes de forêts certifiées FSC que les entreprises pourront publier si elles le souhaitent. En Nouvelle-Zélande, des entreprises forestières certifiées FSC avaient déjà rendue publique une cartographie de leurs concessions.²⁰

Encadré 4 : Mettre les données spatiales à disposition des parties prenantes locales : étude de cas

Precious Woods CEB est titulaire de 600 000 hectares certifiés FSC FM dans l'Est du Gabon.²¹ En 2012, l'entreprise a produit une carte des terres coutumières au sein de ses concessions en partenariat avec les communautés locales et des sociologues. Les terres coutumières figurant sur la carte ont été délimitées avec l'aide d'habitants de villages locaux. Les populations locales se sont aussi mises d'accord sur le périmètre des zones au sein des concessions ne faisant partie des terres coutumières d'aucune communauté mais dont l'usage était partagé pour la chasse. Precious Woods CEB a utilisé ces cartes pour favoriser la participation des communautés locales à la prise de décisions concernant des investissements locaux et le partage des bénéfices en accord avec le droit coutumier. De manière plus générale, cette carte sert de base au développement d'une vision partagée du territoire entre toutes les parties prenantes^{22,14}

¹⁴ Karsenty, A. (2016). The contemporary forest concessions in West and Central Africa: chronicle of a foretold decline? FAO. <http://www.fao.org/forest-ry/45021-04023cd52f4619cd28fe747b7e42c167f.pdf>

¹⁵ Rainforest Foundation UK. (2018). En désaccord : le moratoire sur l'exploitation forestière, la programmation géographique et la cartographie communautaire en RDC. Briefing. <https://www.rainforestfoundationuk.org/media.ashx/en-desaccord-en-rdc-2018.pdf>

¹⁶ <https://www.rsपो.org/file/resolutions/GA10-Resolution6g.pdf>

¹⁷ <https://rsपो.org/geo-rsपो>

¹⁸ RSPO. (2015). Palm oil concession maps of RSPO members to become publicly available. <https://www.rsपो.org/news-and-events/news/palm-oil-concession-maps-of-rsपो-members-to-become-publicly-available>

¹⁹ <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6479366388665319424>

²⁰ <https://nz.fsc.org/en-nz/buy-fsc-certified/certified-forests>

²¹ <https://www.preciouswoods.com/en/precious-woods-group/locations/gabon>

²² FAO, CIFOR, & CIRAD. (2017). Communautés locales et utilisation durable de faune en Afrique centrale (N. Van Vliet, J.-C. Nguingui, D. Cornelis, S. Le Bel). Libreville, Bogor, Montpellier.

Comment les données spatiales peuvent-elles aider à gérer les risques liés aux chaînes d'approvisionnement ?

Les chaînes d'approvisionnement des produits forestiers sont complexes : elles impliquent de nombreux acteurs dans diverses régions, car les grumes sont débitées ou transformées, puis exportées et transformées davantage plusieurs fois avant d'atteindre le consommateur final.

Pour les producteurs et négociants de bois et pâte à papier

Les producteurs et négociants sont exposés à plusieurs risques au cours de la production et de l'approvisionnement en bois et pâte à papier. Parmi eux, le risque d'être associés à la déforestation, à des conflits fonciers ou à d'autres problèmes sociaux ou environnementaux dont peuvent résulter la dégradation de leur réputation et une perte d'accès aux marchés et aux capitaux. Sans une traçabilité complète, producteurs et négociants prennent le risque d'acheter et de vendre des produits illégaux ou qui ne seraient pas en accord avec leurs engagements de durabilité, se risquant à des poursuites et des amendes.^{23,24}

Pour les acheteurs

Les acheteurs s'exposent eux aussi au risque de s'approvisionner en produits bois illégaux et peuvent être passibles de sanctions dans le cadre d'instruments juridiques tels que le Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE) ou le Lacey Act aux Etats-Unis. Une plus grande traçabilité des chaînes d'approvisionnement et l'exercice d'une diligence raisonnée sont essentiels afin de minimiser ces risques. Cependant, la disponibilité limitée de données spatiales robustes rend la tâche difficile aux acheteurs souhaitant comprendre leur chaîne d'approvisionnement, en gérer les risques et identifier les fournisseurs dont les pratiques mériteraient davantage d'attention et un engagement plus poussé.

En plus de la gestion de leurs propres risques, les acheteurs devraient entamer un dialogue avec leurs fournisseurs afin de promouvoir l'adoption de bonnes pratiques. Ces acheteurs peuvent jouer un rôle important en s'assurant que la gestion des forêts par leurs fournisseurs et autres entreprises productrices en amont sont compatibles avec leurs propres engagements, permettant ainsi d'accroître la transparence et la durabilité de toute la chaîne d'approvisionnement.²⁵

Pour le secteur financier

Les institutions financières sont de manière similaire exposées à de nombreux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) lorsqu'ils investissent dans le secteur forestier car des problèmes dits ESG pourraient avoir un impact sur la rentabilité, la réputation ou le contexte commercial dans lequel opèrent les entreprises dans lesquelles elles investissent, à court terme comme à long terme.

Du fait de leurs activités d'investissement, d'assurance et de prêt dans le secteur forestier, les institutions financières sont exposées à de nombreux risques ESG. Par conséquent, elles cherchent de plus en plus à s'assurer que les entreprises dans lesquelles elles investissent ou à qui elles font des prêts adoptent des mesures suffisantes pour identifier, réduire et gérer les risques ESG associés à leurs activités. Par exemple, l'association Principles for Responsible Investment (PRI)²⁶ a vu le nombre de ses signataires augmenter de 21% entre 2017 et 2018. En 2019, plus de 2400 propriétaires et gestionnaires d'actifs et fournisseurs de données financières signataires de PRI s'engagent, entre autres, à incorporer les problématiques ESG dans leur décisions et politiques d'investissement. Pour ce faire, ils s'engagent également à obtenir davantage de transparence de la part des entreprises dans lesquelles ils investissent.²⁷

En plus de prendre en compte les problématiques (telles que le changement climatique) pouvant affecter la capacité de leurs entreprises clientes à créer de la valeur à court, moyen et long terme, les institutions financières adoptent de plus en plus leurs propres engagements concernant la durabilité, tels que des politiques zéro déforestation. Afin de tenir ces engagements, les institutions financières ont besoin de données fiables de la part des entreprises concernant l'emplacement et l'utilisation des terres qu'elles contrôlent.²⁸

²³ Rautner, M., Legett, M., & Davis, F. (2013). The Little Book of Big Deforestation Drivers. 24 catalysts to reduce tropical deforestation from 'forest risk commodities'. Global Canopy.

²⁴ Climate Focus. (2016). Progress on the New York Declaration on Forests: Eliminating Deforestation from the Production of Agricultural Commodities – Goal 2 Assessment Report. Prepared by Climate Focus in cooperation with the NYDF Assessment Coalition with support from the Climate and Land Use Alliance and the Tropical Forest Alliance 2020. <http://forestdeclaration.org/wp-content/uploads/2015/09/2016-NYDF-Goal-2-Assessment-Report.pdf>

²⁵ See « Topic 6. Buyers' role in fostering responsible practices in site establishment » under the Accountability Framework operational guidance on « Supply Chain Management » https://accountability-framework.org/contents-of-the-framework/supply-chain-management/?guidance_topic=5

²⁶ <https://www.unpri.org/>

²⁷ The Principles for Responsible Banking, a similar initiative for banks, will be launched in September 2019: <https://www.unepfi.org/banking/bankingprinciples/>

²⁸ SPOTT. (2017). Hidden Land, Hidden Risks? The need for improved corporate reporting of land holdings associated with palm oil production. ZSL. <https://www.spott.org/palm-oil/landbank/>

Etude de cas : BNP Paribas Asset Management

Forêts prospères, planète vivante

Les forêts permettent de réduire les émissions de CO₂, de préserver la biodiversité, les sols et l'eau, et de veiller à ce que les communautés qui vivent dans les régions concernées conservent leurs moyens de subsistance et toutes les ressources naturelles dont elles dépendent. C'est pourquoi nous pensons qu'il est impératif de cesser la déforestation, tant pour les investisseurs que pour l'ensemble de la société.

Des risques pour les entreprises (et pour leurs financiers)

Nous identifions trois types de risques : financier, réglementaire et réputationnel. La hausse potentielle des coûts (voire des pénuries) d'approvisionnement et l'impact sur les chaînes de valeur, ainsi que leurs effets sur les bénéfices des entreprises, est considéré comme un risque financier. Cela peut notamment se produire dans le cas où une entreprise perdrait son permis d'exploitation, en cas de conflits fonciers ou d'activités non-autorisées. Le risque réglementaire se produit, par exemple, dans le cas d'achat de sources illégales ou dans le cas d'abatages en dehors des concessions attribuées. Enfin il existe un fort risque de réputation pour les entreprises exposées, puisque des efforts de transparence et de protection des forêts sont fortement réclamés par les ONG, les consommateurs ou les investisseurs, pouvant entraîner des baisses significatives de part de marché et de bénéfices.

Ne pas se limiter au minimum légal

Bien que la déforestation mondiale soit principalement imputable à des activités illégales, l'impact de la déforestation légale n'est pas à négliger non plus. Le respect des lois est par conséquent nécessaire, mais ne suffit pas à résoudre le problème :

- Une plus grande transparence et l'amélioration de la gouvernance devraient profiter à la réputation de l'entreprise vis-à-vis des clients finaux et soutenir la performance financière ;
- Il est nécessaire que les entreprises s'engagent à s'approvisionner en matières premières certifiées – bois et fibre de bois inclus- pour rassurer les investisseurs. Ces engagements doivent s'accompagner d'audits et de suivis des fournisseurs pour assurer une traçabilité.

Nos attentes envers le secteur

Notre objectif est que les entreprises parmi nos portefeuilles d'investissement qui relèvent du secteur agricole (entreprises productrices de bois et de pâte à papier comprises), soient en conformité avec les engagements dits « NDPE » (No Deforestation, no Peat, no Exploitation) d'ici 2020. Nous apprécions l'amélioration de la transparence, car elle nous permet d'affiner notre analyse comparative des entreprises, notre dialogue avec elles, et nos pratiques de vote par procuration pour maximiser l'impact de nos actions.

Robert-Alexandre Pujade, Analyste ESG, BNP Paribas Asset Management

Conclusion et recommandations

Compte-tenu de l'attention grandissante portée à la diligence raisonnée parmi les acheteurs et les institutions financières, il est crucial pour les entreprises en amont et la chaîne d'approvisionnement d'améliorer leur transparence. La publication de données spatiales de bonne qualité concernant l'emplacement des concessions et autres activités est une condition *sine qua non* à cette transparence. La publication de données spatiales permet aux parties prenantes externes de surveiller les activités de l'entreprise et peut servir de système de prévention et d'identification des risques. Les entreprises peuvent également bénéficier de tels systèmes si elles maintiennent un dialogue avec leurs parties prenantes.

Une plus grande disponibilité de cartes des concessions, alliée à davantage d'informations concernant les emplacements des aires protégées ou de terres coutumières peuvent également soutenir le développement d'approches dites « paysagères » ou « juridictionnelles » intégrant de multiples problématiques environnementales et sociales. En adoptant de telles approches, les entreprises situées en amont de la chaîne d'approvisionnement peuvent assurer leur durabilité à long terme, communiquer leurs activités et gagner la confiance de leurs acheteurs et fournisseurs de capitaux.

La transparence en matière de données spatiales permet aux entreprises forestières qui se trouvent en amont de la chaîne d'approvisionnement de :

- Réduire les risques réputationnels et les risques dits « commerciaux » tels que la perte d'accès au marché ou à leurs ressources ;
- Répondre à une demande croissante de transparence par d'autres parties prenantes et gagner la confiance des acheteurs et fournisseurs de capitaux ;
- Accroître la participation des parties prenantes locales au développement de leurs activités, assurant ainsi l'acceptation des communautés et minimisant les risques de conflits locaux ;
- Accroître la pérennité de leurs activités sur le long terme.

Les entreprises forestières devraient publier des informations sur l'emplacement de leurs activités. Ces informations devraient être rendues publiques, être faciles d'accès par tous, à jour, claires et complètes.

La transparence en matière de données spatiales permet aux institutions financières ainsi qu'aux acheteurs en aval de la chaîne d'approvisionnement de :

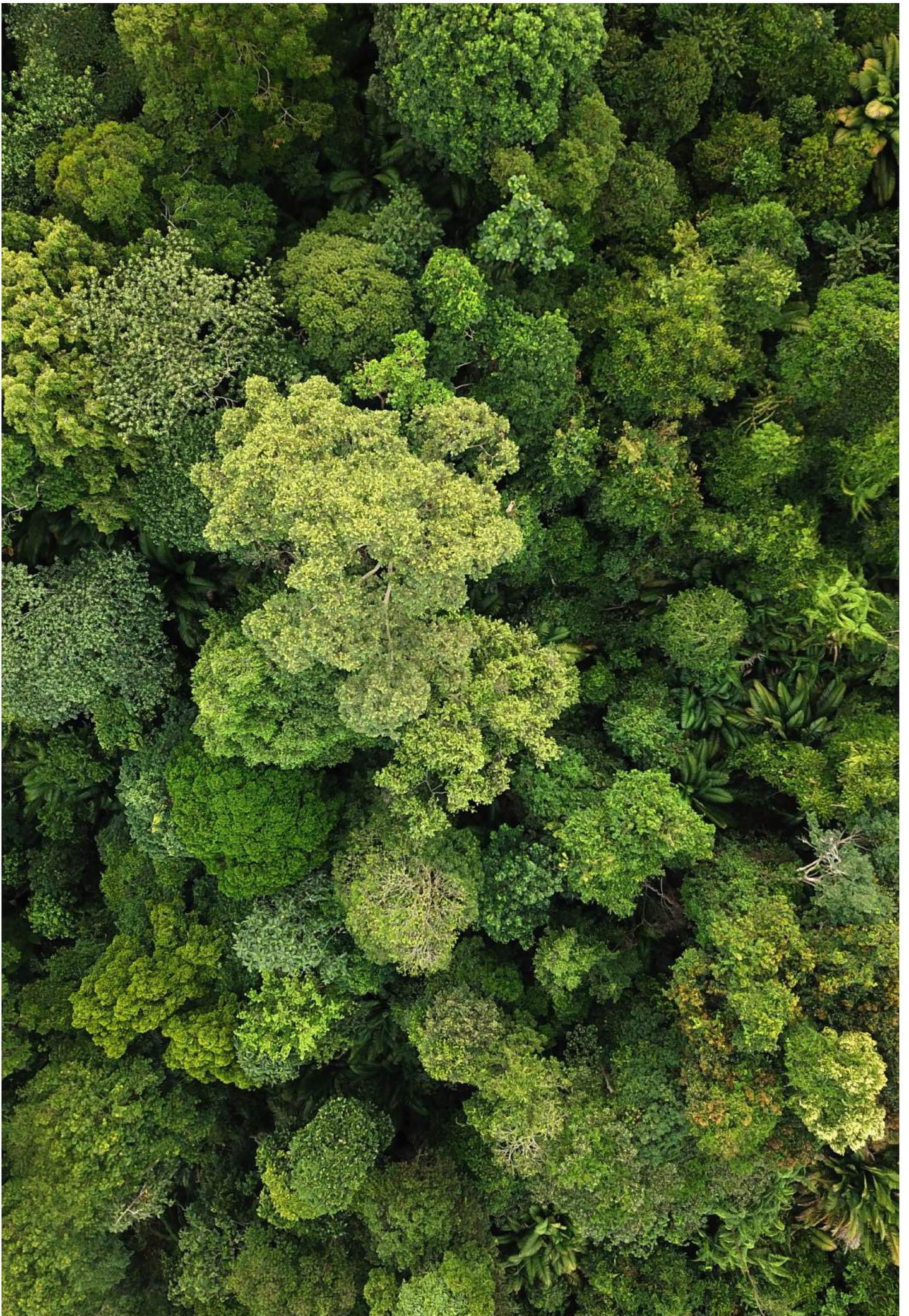
- Accroître leur connaissance de leur chaîne d'approvisionnement, prêts et investissements ainsi que les risques qui leur sont associés et les régions d'où proviennent les marchandises en question ;
- Réduire les risques réputationnels et commerciaux associés à leurs investissements ;
- Identifier les fournisseurs, les régions d'approvisionnement et les clients à haut risque à qui ils devraient dédier une plus grande attention et avec qui un dialogue est nécessaire.

Les institutions financières et les acheteurs devraient demander davantage de transparence de la part de leurs clients et fournisseurs concernant les données spatiales, et encourager la publication de ces données par le biais d'un dialogue informé.

La transparence en matière de données spatiales permet aux gouvernements, à la société civile et aux autres parties prenantes de :

- Surveiller les activités forestières et soutenir une plus grande durabilité dans le secteur forestier notamment par le biais d'approches paysagères et juridictionnelles ;
- Identifier et prévenir les activités illégales et améliorer la mise en œuvre de la loi ;
- Garantir que les droits légaux et coutumiers des communautés sont respectés, et surveiller, prévenir et répondre aux conflits ;
- Soutenir les activités de dialogue entre les entreprises forestières et les communautés locales.

Les gouvernements devraient exiger et faciliter la publication de données spatiales par les entreprises auxquelles ils accordent des concessions. En suivant les activités des entreprises sur le terrain, la société civile et autres parties prenantes pourraient encourager les efforts de transparence et de durabilité des entreprises.



ZSL

**LET'S WORK
FOR WILDLIFE**

We're ZSL, an international conservation charity
working to create a world where wildlife thrives.
Join us at [zsl.org](https://www.zsl.org)